



Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 avril 2014

Date d'affichage : 23 avril 2014

PRÉSENTS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, SARRON, Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MARCEL, MAZENOUX, MÉREAU, MOINET, POIRIER, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LOISEAU, Monsieur RICHARD.

POUVOIRS : M. ACOLAS à Mme SARRON, M. AUDEBERT à M. DUBOIS, Mme GOGUÉ à M. GROSJEAN, M. MALLERON à M. FRÉRARD, M. MERCIER à Mme DESIAUME, M. PÉCILE à M. BOUGRAT, Mme TEYSSIER à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FERNANDES.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 avril 2014,
- Approbation des comptes de gestion,
- Désignation d'un Président pour le vote des comptes administratifs,
- Approbation des comptes administratifs,
- Affectation des résultats antérieurs,
- Vote du taux des 4 taxes,
- Amortissements,
- Vote du budget primitif 2014,
- Vote du budget primitif 2014 OM,
- Vote du budget primitif 2014 SPANC,
- Délégations à Monsieur le Président,

- Création de postes ALSH été.
- Ramassage ALSH été et tarifs.
- Création d'un poste saisonnier d'éducateur des Activités Physiques et Sportives,
- Tarifs entrées piscine 2014,
- Indemnités au régisseur piscine,
- Emprunt,
- Adhésion TGV Grand Centre Auvergne,
- Adhésion association des Maires de Cher,
- Convention Mission Locale,
- Convention mairie de Baugy alarme Incendie Bâtiment Ecole/Mairie,
- Convention Banque Alimentaire du Cher,
- Subvention association « Petits Monstres »,
- Constitution des commissions,
- Election d'un délégué au CNAS,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'obligation faite au Conseil Communautaire de désigner un Président pour la séance relative au vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de l'Assainissement Non Collectif et des Ordures Ménagères (art. L2121-14 du C.G.C.T.).

Monsieur Alain JAUBERT ayant fait acte de candidature est élu Président.

Résultat du vote :

Pour : 36 voix
 Contre : 0
 Blancs : 0

Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET quitte la salle pour le vote des dits comptes administratifs.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Budget principal

L'excédent d'investissement de l'exercice 2013 d'un montant de 40 122,31 € sera affecté au compte 001 de la section d'investissement du budget.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 d'un montant de 686 455,07 € sera affecté au compte 1068 de la section d'investissement pour 315 696,69 € et au compte 002 de la section de fonctionnement pour 370 758,38 €.

Vote à l'unanimité.

Budget SPANC

Le déficit d'investissement de l'exercice 2013 d'un montant de 4 245,80 € sera affecté au compte 001 de la section d'investissement du budget.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 d'un montant de 1 375,81 € sera affecté au compte 1068 de la section d'investissement.

Vote à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, fixe pour l'année 2014 :

- Le taux CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à : 22,10 %
- Le taux de la Taxe d'Habitation à : 12,96 %
- Le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à : 6,02 %
- Le taux de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti à : 11,20 %

Vote à l'unanimité.

AMORTISSEMENTS

- Vu les délibérations en dates des 10 avril 2007, 28 avril 2011 et 10 avril 2013 fixant la durée d'amortissement de certains biens.

- Considérant qu'il convient d'amortir les travaux de remplacement des chaudières,
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, fixe à 20 ans la durée d'amortissement pour les travaux de remplacement des chaudières.

Vote à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Budget principal

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 4 369 481,27 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 6 012 992,77 €

Vote à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 OM

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 756 258,63 €

Vote à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF SPANC

Après lecture du budget primitif S.P.A.N.C., celui-ci se présente en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 69 262 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 4 245,80 €

Vote à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS A MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- donne délégation à Monsieur le Président pour toute la durée de son mandat pour :
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire et ce en vertu de l'article L.5211-2 du C.G.C.T. qui stipule que les dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. sont applicables au Président d'un établissement public de coopération intercommunal.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTE A.L.S.H. ÉTÉ

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 9 adjoints d'animation (titulaires ou stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par la Septaine pour les vacances d'été.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 9 postes d'Adjoints d'Animation à temps complet du 1er juillet au 15 août 2014.

- Pour 4 postes (stagiaires BAFA) la rémunération correspondra à indice brut 334, majoré 317.
- Pour 4 postes (titulaires BAFA) la rémunération correspondra à indice brut 339, majoré 320.
- Pour 1 poste (Sous-Directeur) la rémunération correspondra à indice brut 374, majoré 345.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 30 janvier 2014 n° 2014-01-010.

Vote à l'unanimité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 3 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement mis en place par la Communauté de Communes de la Septaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet (13/35ème) du 7 juillet au 8 août 2014

La rémunération correspondra à l'indice Brut 330, majoré 316.

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (15/35ème) du 4 juillet au 15 août 2014

La rémunération correspondra à l'indice Brut 330, majoré 316.

Vote à l'unanimité.

RAMASSAGE A.L.S.H. ÉTÉ ET TARIFS

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'organiser un ramassage sur les 17 communes de la Communauté de Communes de la Septaine (en fonction des demandes) des enfants fréquentant l'A.L.S.H. de cet été à Baugy et à hauteur d'une somme de 4 000 €. Au-delà, le coût de ce ramassage sera pris en charge par les communes au prorata du nombre d'enfants ramassés.

Une somme de 2 €/jour sera facturée aux familles dont les enfants utiliseront ce mode de transport.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifiée) un éducateur des Activités Physique et Sportive titulaire du BNSSA

pour assurer les fonctions de maître-nageur à la piscine mise à disposition par la B.A. 702.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'éducateur saisonnier des A.P.S. à temps non complet (25/35ème) pour la durée d'ouverture de la piscine (1er juillet au 1er septembre 2014). La rémunération correspondra à l'indice brut 418, majoré 371).

Vote à l'unanimité.

TARIFS ENTRÉES PISCINE 2014

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la convention signée avec la B.A. 702 pour la mise à disposition de la piscine.

Le Conseil Communautaire décide de fixer le prix d'entrée 2014 pour les habitants de la Communauté de Communes de la Septaine à 0,80 € (tarif unique).

Vote à l'unanimité.

INDEMNITÉS AU RÉGISSEUR PISCINE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Décide que le régisseur de la régie de recettes pour la vente des tickets d'entrée de la piscine mise à disposition dans le cadre d'une convention avec la B.A. 702, percevra, conformément à l'arrêté du 03/09/2001 modifiant l'arrêté du 28/05/1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents, une indemnité de responsabilité annuelle de 110 euros.
- Cette indemnité, dont le montant suivra la réglementation en vigueur, sera allouée au régisseur à chaque réactivation de la régie.

Vote à l'unanimité.

EMPRUNT

Pour le financement de ses investissements, le Conseil Communautaire décide :

- De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 1 000 000 euros

Durée : 15 ans
Index de référence : Euribor 3 mois
Marge : 1.4 %
Amortissement : Capital constant
Frais de dossier : 700 €

Autorise Monsieur le Président, ou à défaut un de ses Vice-Présidents à signer tout document relatif à la souscription de cet emprunt.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2014 à l'Association TGV Grand Centre Auvergne et de s'acquitter du montant de la cotisation soit 150 euros.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'Association des Maires du Cher, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- décide de maintenir son adhésion à cette structure et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa strate de population.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION MISSION LOCALE

- Vu le projet de partenariat présentée par la Mission Locale,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux champs d'intervention de la Mission Locale,
- Vu le projet de convention présenté par la mission locale

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la mission locale au titre de l'année 2014.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION MAIRIE DE BAUGY ALARME INCENDIE BÂTIMENT ECOLE/MAIRIE

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'alarme incendie située dans le bâtiment regroupant l'école et la Mairie de Baugy,
- Compte tenu qu'il n'existe qu'un seul dispositif pour l'ensemble du bâtiment,
- Vu le projet de convention présenté par la Mairie de Baugy

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION BANQUE ALIMENTAIRE DU CHER

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs dans le cadre des T.A.P.
- Vu le projet de convention avec la Banque alimentaire du Cher pour des interventions sur les différentes écoles de la Septaine afin de faire découvrir les goûts et les textures et la lutte contre le gaspillage alimentaire aux enfants,
- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec la Banque alimentaire.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION ASSOCIATION « PETITS MONSTRES »

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une subvention annuelle de 57 120 € à l'association « Les Petits Monstres » (Halte-Garderie d'Avord) pour assurer le fonctionnement de cette dernière.

Cette somme sera versée en trois fois.

Le Conseil Communautaire, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette subvention.

Vote à l'unanimité.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres :

Président de la commission d'Appel d'Offres : Monsieur GOFFINET.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. DUBOIS	M. MAZENOUX
M. MOINET	M. SARREAU
M. FRÉRARD	M. GROSJEAN

Tous les candidats ont été élus au scrutin secret uninominal à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS

Il est procédé à l'élection du délégué C.N.A.S.

TITULAIRE
Monsieur MAZENOUX

Monsieur MAZENOUX a été élu au scrutin secret uninominal à l'unanimité.

DÉLÉGUÉ COLLEGE D'AVORD

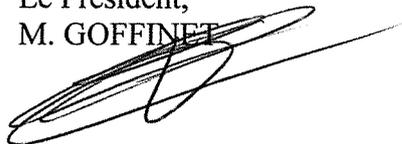
Monsieur Alain BLANCHARD est désigné délégué pour le collège d'Avord.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président félicite Monsieur Dominique MARCEL pour son discours très émouvant lors de la Commémoration des Puits de Guerry.

Monsieur Marcel tient à signaler que tous les Membres du Conseil municipal de Savigny-en-Septaine étaient présents.

Le Président,
M. GOFFINET



M. ACOLAS absent
pourvoir à Mme SARRON



M. BARREAU



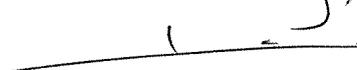
Mme BONTEMPS



Le Secrétaire,
Mme FERNANDES



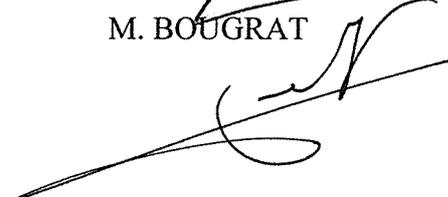
M. AUDEBERT absent
pourvoir à M. DUBOIS



M. BLANCHARD



M. BOUGRAT



M. BOUVELLE

M. CHASSIOT

Mme DUBIEN

Mme DUCATEAU

M. GINDRE

M. GOUGNOT

M. JAUBERT

M. LEMAIGRE

M. MALLERON absent.
Pouvoir à M. FRÉRARD

M. MAZENOUX

M. MÉREAU

M. PÉCILE absent.
Pouvoir à M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD

Mme DESIAUME

M. DUBOIS

M. FRÉRARD

Mme GOGUÉ absente.
Pouvoir à M. GROSJEAN

M. GROSJEAN

M. LECLERC

Mme LOISEAU absente

M. MARCEL

M. MERCIER absent.
Pouvoir à Mme DESIAUME

M. MOINET

M. POIRIER

M. RICHARD absent

M. SARREAU



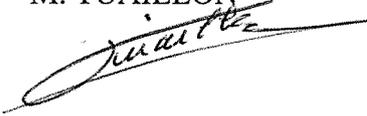
Mme SARRON



Mme TEYSSIER absente.
Pouvoir à M. BLANCHARD



M. TUAILLON



M. WEINGARTEN

